

**Retrouvez les professionnels  
titulaires de la certification**



**S E R V I C E**

Des professionnels au service de votre sécurité

**sur le site internet**

**[www.cnpp.com](http://www.cnpp.com)**

**T**ous les professionnels titulaires de la certification A2P Service reçoivent un certificat. Il peut vous être présenté sur simple demande. Vous pourrez également vérifier que l'entreprise est bien certifiée sur le site internet du CNPP.

**Les produits certifiés A2P par le CNPP**

Les listes des produits certifiés A2P (verrous, serrures, blocs-portes, fenêtres et volets) par le CNPP, organisme certificateur reconnu par la profession de l'assurance, sont également disponibles sur le site internet du CNPP :

**[www.cnpp.com](http://www.cnpp.com)**

CE DÉPLIANT VOUS EST REMIS PAR



**POUR UNE  
INSTALLATION  
DE QUALITÉ**

**Choisissez un  
professionnel certifié**



**CNPP**

Route de la Chapelle Réanville - CD 64 - BP 2265

F 27950 SAINT MARCEL

Téléphone 33 (0)2 32 53 64 00

Télécopie 33 (0)2 32 53 64 66

**[www.cnpp.com](http://www.cnpp.com)**

CNPP, expert en prévention et en maîtrise des risques



**S E R V I C E**

Des professionnels au service de votre sécurité



## Qu'est-ce que la marque



Des professionnels au service de votre sécurité

**L**a certification A2P Service atteste la qualité des services fournis par les entreprises à l'écoute des particuliers et effectuant régulièrement des prestations de pose et d'après-vente d'équipements mécaniques de sécurité contre le cambriolage.

### **La certification A2P Service repose sur le respect d'exigences essentielles :**

- la qualité de l'accueil et des relations avec les clients,
- un diagnostic et des conseils professionnels,
- un personnel compétent et formé en permanence,
- un devis précis et complet,
- la pose des produits,
- le service après-vente dans le respect des exigences de la marque A2P et des préconisations des fabricants.

SERVICE DE POSE ET D'APRÈS VENTE D'ÉQUIPEMENTS  
DE PROTECTION MÉCANIQUE CONTRE LA MALVEILLANCE  
(Référentiel C60)

## **Pourquoi cette certification ?**

**P**arce que l'efficacité des équipements mécaniques de sécurité est dépendante de la **qualité** de leur installation, le CNPP délivre une certification de service, sous la marque **A2P Service**.

En effet, après le développement de la marque A2P, certifiant les produits et équipements mécaniques de sécurité (blocs portes, fenêtres, serrures,...), il est apparu logique de se préoccuper de la qualité de leur **pose**.

## **Comment est-elle obtenue ?**

**L**a certification A2P Service est une **certification volontaire** délivrée par le CNPP à des entreprises intervenant dans le secteur de la sécurité.

Elle est attribuée avec le soutien de **la profession de l'assurance** et en collaboration avec les pouvoirs publics et des organismes représentatifs de la sécurité.

La certification A2P Service est attribuée pour une durée renouvelable, après notamment la réalisation de **visites d'installations en clientèle, d'audits en entreprise** et le **contrôle des compétences techniques** du personnel.

Le maintien de la certification A2P Service dépend des résultats des **contrôles effectués périodiquement** en clientèle pour s'assurer de la qualité de prestation de l'entreprise.